

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 21 novembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **21 novembre 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **15 novembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. GRANDBASTIEN – M. TRANCHINA
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. HUET – M. KOCH – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES GARCIA à M. FLAMAND
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME PLAYE MME SCHREIBER à M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à M. BERNARDO (Liverdun) MME ROTA à M. TRANCHINA
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à M. HUET
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER à M. TROGRIC (Pompey)
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°08 – DA du 21/11/2019

Rapporteur : M. BERGEROT

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'une salle du restaurant interentreprises au profit de l'association Val de Lorraine Entreprendre

Par délibération en date du 26 septembre 2019, les élus ont approuvé la signature d'une convention de mise à disposition d'une salle du restaurant interentreprises du Bassin de Pompey au profit de l'association Val de Lorraine Entreprendre, dans le cadre du lancement de l'opération partenariale FL Sport.

L'article 1 de la convention programmait la mise à disposition de la salle une fois par semaine le mardi pour l'activité Yoga.

Les demandes et inscriptions définitives des salariés des différentes structures adhérentes à la démarche ont été très largement supérieures aux attentes, dépassant de ce fait la capacité d'accueil de la salle dédiée au restaurant interentreprises. Ainsi

un **second cours hebdomadaire** serait proposé dans ce lieu et il vous est proposé de modifier l'article 1 de la convention comme suit :

« Les séances dont la durée n'excédera pas 1h, le temps de la pause méridienne, se dérouleront **deux fois par semaine le mardi et le jeudi** entre le 8 octobre 2019 et le 30 juin 2020, hors jours fériés et vacances scolaires ». Toutes les autres dispositions de la convention originale restent inchangées.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission « Emploi et Développement Economique » du 15 novembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant 1 à la convention de mise à disposition d'une salle au restaurant interentreprises au profit de l'association Val de Lorraine Entreprendre, en annexe.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC